

Mesures de sécurité pour les activités pédagogiques sur le terrain

Les autorités sanitaires fédérales et provinciales maintiennent les restrictions sur les activités et les déplacements non essentiels en raison de la pandémie de COVID-19. Ces restrictions se répercuteront sur toutes les activités pédagogiques, y compris les excursions¹ et les opérations de terrain². Vu la complexité et la volatilité des opérations de terrain en contexte de pandémie, les doyens examineront chaque demande (en obtenant au besoin un deuxième avis auprès du Cabinet de la vice-provost aux affaires académiques) pour déterminer si l'activité doit être considérée comme essentielle. Conformément aux restrictions gouvernementales sur les services essentiels, seules les activités qui répondent aux critères établis seront autorisées.

Les exigences sanitaires en vigueur – y compris la distanciation physique et le lavage des mains – sont difficiles à respecter sur le terrain. Par conséquent, les doyens n'évalueront que les propositions où l'on démontre sa capacité à respecter les directives et exigences des autorités sanitaires sur le terrain, y compris :

- maintien d'une distance d'au moins deux mètres entre chaque participant;
- capacité de s'auto-isoler si l'on éprouve des symptômes de la COVID-19;
- respect des restrictions canadiennes et étrangères en matière de voyages (y compris à l'intérieur du Canada);
- absence de déplacements en région rurale.

L'Université a l'obligation de veiller à ce que les membres de la communauté universitaire disposent des outils et des moyens pour assurer leur santé et leur sécurité. Des chercheurs et étudiants de nombreux départements effectuent des excursions et des opérations de terrain annuelles à l'extérieur du campus. Bien qu'enrichissantes et fort utiles, ces activités exposent les participants à divers risques auxquels ils ne sont pas habituellement confrontés. Les lignes directrices de [sécurité relative au travail sur le terrain](#) ont été mises en place pour préserver la santé et la sécurité des participants : ce sont les premières mesures servant à les préparer aux risques auxquels ils pourraient s'exposer. La santé et la sécurité de tous dépendent d'une planification et d'une préparation rigoureuses – c'est pourquoi ces lignes directrices établissent des recommandations générales à prendre en compte avant de partir pour toute activité sur le terrain.

¹ Une excursion fait référence à une activité à caractère pédagogique tenue à l'extérieur de la classe ou du campus, et ce, dans le cadre d'un cours.

² Les opérations de terrain font référence à des activités de recherche organisées et autorisées ou à une série d'activités pédagogiques à l'extérieur des limites du campus de l'Université d'Ottawa.

Nous fournissons dans le présent document d'autres considérations de base pour vous aider à planifier et à mettre en place des mesures de protection contre la COVID-19. Ces éléments s'ajoutent à ceux présentés dans les [lignes directrices de sécurité relative au travail sur le terrain](#).

Que dois-je prévoir au moment de planifier une excursion?

Vous trouverez ci-dessous certains des facteurs dont vous devrez tenir compte au moment de planifier une excursion.

1. Buts et objectifs
2. Itinéraire et destination
3. Évaluation, mesures d'atténuation et communication des risques avant le départ

Faites une évaluation des risques et établissez des mesures d'atténuation (consultez les [lignes directrices de sécurité relative au travail sur le terrain](#) pour en savoir plus).

Le responsable de l'excursion doit tenir une séance d'orientation avant le départ. L'ampleur des détails à transmettre aux participants dépendra du type d'excursion en question, mais l'information devra être fournie à l'oral comme à l'écrit. La documentation remise dans le cadre de l'orientation doit préciser l'information qui suit :

- destination, objet et itinéraire du voyage (trajet et arrêts prévus pour le repos et les repas)
- modalités d'hébergement
- modalités de transport
- vêtements et équipement de mise
- protocole à suivre en cas d'urgence et pour se signaler en sûreté; renseignements propres à l'excursion et à la pandémie de COVID-19
- dangers et risques propres au site, mesures d'atténuation connexes
- résumé des activités et des exigences physiques
- circonstances connues ou inhabituelles auxquelles les participants doivent bien se préparer ou nécessitant de l'équipement spécialisé

4. Plan d'intervention d'urgence et plans de contingence

- Établissez un protocole au cas où le responsable de l'excursion serait contraint de quitter le groupe pour accompagner une personne blessée ou malade.
- Expliquez aux participants comment demander de l'aide pour les différents types de situations d'urgence (santé, sécurité, violence, harcèlement, etc.) et comment signaler les blessures et les dangers.

- En dépit des meilleurs efforts de planification, des pépins peuvent survenir. Tâchez d'anticiper les complications possibles, puis préparez les plans de contingence qui s'imposent.
- Le responsable doit avoir en sa possession les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence, et ce, pour chacun des participants.

5. Dispositifs de communication et protocole pour se signaler en sûreté

- Des dispositifs de communication doivent être disponibles sur place, et tous les participants doivent être avisés du protocole pour se signaler en sûreté. Déterminez à l'avance si les téléphones cellulaires fonctionneront à partir du site en question afin de prendre d'autres dispositions au besoin.
- Demandez aux participants de télécharger l'application SecureUO sur leur téléphone cellulaire et d'utiliser l'outil [En solo](#) pour se signaler en sûreté. Cette fonctionnalité envoie à des heures prédéterminées des notifications auxquelles les utilisateurs doivent répondre. À défaut de répondre dans les cinq minutes, un appel s'effectue automatiquement à une personne à contacter en cas d'urgence. Cet outil est gratuit, mais on doit être connecté au réseau cellulaire pour l'utiliser.

6. Hébergement

- Assurez-vous de la disponibilité d'hébergements supplémentaires pour observer les règles de distanciation sociale (chambres individuelles, tentes individuelles, etc.).

7. Trousses de premiers soins et secourisme

- Quelle que soit la taille du groupe, au moins un des participants doit être certifié en secourisme général et avoir accès à une trousse de premiers soins. En zone éloignée où l'accès aux services d'urgence est difficile, au moins deux des participants doivent avoir reçu une formation de secourisme en milieu sauvage et avoir en leur possession une trousse de premiers soins adaptée à ces milieux. Cette trousse devra inclure un thermomètre et d'autres articles utiles pour le site en question.

8. Besoins médicaux des voyageurs atteints de problèmes de santé préexistants

- On recommande aux participants de consulter leur médecin pour confirmer s'ils sont en bonne condition physique et suffisamment en santé pour entreprendre les opérations de terrain (p. ex. : évaluation des réactions allergiques, rappels de

vaccins comme le tétanos, etc.). On encourage aussi les participants à obtenir les rappels de vaccins recommandés.

- Vous pourriez avoir à adopter des mesures d'adaptation pour les participants en situation de handicap ou qui ont des besoins particuliers.

9. Vêtements, équipement personnel et équipement de terrain (consultez les [lignes directrices de sécurité relative au travail sur le terrain](#) pour en savoir plus)

- Avisez les participants des conditions météorologiques anticipées sur le site pour guider leurs choix vestimentaires.
- Outre les outils, le matériel et/ou l'équipement à utiliser pendant l'excursion, les organisateurs devront fournir :
 - du savon et de l'eau, ou du désinfectant pour les mains comportant au moins 60 % d'alcool;
 - des produits nettoyants ou désinfectants;
 - des gants jetables pour le nettoyage et la désinfection;
 - des sacs de poubelle jetables;
 - des masques non médicaux (fortement recommandés, surtout lorsque la distanciation physique se fait difficile);
 - mouchoirs (facultatif).

10. Transports

- Le responsable de l'activité peut choisir d'assurer le transport des participants vers le site de l'excursion. L'Université dispose de véhicules et d'ententes avec des fournisseurs de transport terrestre pour répondre à ce type de besoins.
- Limitez le nombre de passagers pour respecter les exigences de distanciation et éloignez le plus possible les occupants du véhicule (p. ex. : asseoir une seule personne par banc dans un autobus scolaire et laisser une rangée vide entre chaque occupant; n'autoriser qu'un conducteur et un passager dans un véhicule à quatre portes ou de taille standard, etc.).
- Les compagnies de transport, y compris les transporteurs aériens, ont mis en place des mesures préventives exhaustives par souci pour la santé des voyageurs et de l'équipage. Consultez le site Web du transporteur avant votre départ pour prendre connaissance de ses processus en matière d'enregistrement, d'embarquement et de transport. Le port du masque, une évaluation de santé et plus encore pourraient être à prévoir (nous vous invitons par exemple à [prendre connaissance des exigences d'Air Canada](#)).

Toute personne qui présente des symptômes une fois sur le site doit éviter de se déplacer avec le reste du groupe. Envisagez d'autres moyens pour rapatrier ces personnes.

11. Eau, nourriture et produits de base sur le site et pendant les déplacements

- Avisez les participants des plans concernant l'approvisionnement en eau et en nourriture. Observez des méthodes d'hygiène adéquates pour la préparation des aliments, de façon à éviter le partage des vivres et des ustensiles (p. ex. : évitez une formule « buffet » où chacun doit se servir – faites en sorte que quelques personnes seulement servent la nourriture).

12. Formations obligatoires et spécialisées sur la sécurité (au besoin)

- Quiconque participe à des excursions dans des sites reculés doit être adéquatement renseigné sur la faune locale et savoir comment réagir en cas de danger. Les participants doivent avoir suivi une formation de secourisme en milieu sauvage, de même que toute autre formation pertinente en fonction des risques et dangers que présente le site.

13. Formulaires de l'Université

- Certificats d'assurance, renonciations, autorisations, permis, etc.

Quelles mesures faut-il mettre en place pour se prémunir contre la COVID-19 et atténuer les risques de contagion?

Les responsables sont tenus de prendre connaissance des plus récents renseignements concernant le coronavirus. Ils doivent [se renseigner sur la COVID-19](#) et se familiariser avec les notions de base, les symptômes et les traitements de la maladie en consultant les sites officiels des autorités sanitaires.

Avant le départ

- Les participants doivent surveiller l'apparition de symptômes de la COVID-19 avant leur départ, pendant au moins 14 jours après leur arrivée à destination de même qu'à leur retour. Ceci aura pour effet de faciliter un dépistage précoce et donnera lieu à différentes mesures, selon les circonstances (annulation de la participation à l'activité, auto-isolement sur place, prise en charge rapide des soins à la personne malade, etc.). Consultez le [site du gouvernement de l'Ontario](#) (ainsi que celui des autorités sanitaires

de votre destination) et assurez-vous que tous les participants surveillent l'apparition de symptômes; s'ils éprouvent des symptômes avant le départ, demandez-leur d'utiliser l'outil d'autoévaluation pour la COVID-19.

- Le responsable du groupe doit fournir quotidiennement à tous les participants des rappels et de l'information sur la prévention, les signes et les symptômes de la COVID-19.

Distanciation

- Limitez le nombre de passagers pour respecter les exigences de distanciation et éloignez le plus possible les occupants du véhicule (p. ex. : asseoir une seule personne par banc dans un autobus scolaire et laisser une rangée vide entre chaque occupant; n'autoriser qu'un conducteur et un passager dans un véhicule à quatre portes ou de taille standard, etc.).
- Évitez de faire recirculer l'air du véhicule.
- Si possible, baissez les fenêtres du véhicule pendant le transport pour maximiser la circulation d'air.
- Évitez tout contact non essentiel avec les surfaces souvent manipulées (cadres de portes, poignées, fenêtres, ceintures de sécurité, etc.).
- Les participants doivent manipuler leurs propres sacs, téléphones cellulaires et articles personnels pendant le chargement et le déchargement. Évitez de partager le matériel et tout article personnel (cigarettes, vapoteuses, etc.).
- Évitez d'interchanger les places et de changer les équipes : tentez de conserver les équipes telles qu'elles sont du début à la fin.
- Assurez-vous que les participants maintiennent en tout temps un espace de deux mètres (six pieds) entre eux, que ce soit pendant le transport, l'hébergement, les repas ou les activités sur le terrain.

Port du masque non médical

- On recommande fortement à tous les occupants d'un même véhicule de porter un masque non médical pendant chaque déplacement. Cette mesure aide à prévenir la propagation des gouttelettes respiratoires.
- Les masques non médicaux ont leurs limites; ce ne sont pas des articles d'équipement de protection individuelle. Pour en faire un usage adéquat et sécuritaire, on doit :

- se laver les mains immédiatement avant de mettre un masque et après l'avoir enlevé;
- le placer de façon à couvrir le nez et la bouche – le masque doit bien épouser la forme du visage, tout en restant confortable;
- éviter de toucher le masque pendant qu'on le porte et ne jamais le partager;
- éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche au moment de retirer le masque, et se laver les mains ou utiliser un désinfectant immédiatement après l'avoir enlevé;
- remplacer les masques humides, sales ou froissés et bien les jeter aux poubelles.

Le port d'un masque médical ne suffit pas à permettre à un participant malade de se joindre à l'excursion. Les participants malades doivent rester à la maison ou s'auto-isoler s'ils deviennent malades pendant l'excursion.

Hygiène des mains

- Les participants doivent se laver les mains à l'eau et au savon pendant au moins 20 secondes (en évitant de se sécher les mains avec la même serviette) tout de suite avant et après chaque déplacement, ainsi qu'avant de boire et de manger.
- Si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon, utilisez un désinfectant pour les mains contenant au moins 60 % d'alcool.

Nettoyage et désinfection

- Nettoyez les surfaces fréquemment touchées du véhicule (si vous en êtes le propriétaire) avant et après chaque déplacement; dans le cas des véhicules loués, le protocole de désinfection devrait figurer au contrat.

Étiquette respiratoire pour la toux et les éternuements

- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir, même si vous portez un masque.
- Jetez aux poubelles le plus rapidement possible les mouchoirs souillés.